EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREUIL-EN-TOURAINE

Nombre de conseillers en exercice: 13

Nombre de présents : 10 Nombre d'exprimés : 11

Séance du jeudi 02 février 2012

Date de la convocation :

26 février 2012

L'an deux mil douze le deux février à dix huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc PADIOLLEAU, Maire.

<u>Présents</u>: Mmes ROQUIN, FRANCESCAT, MORLEC C., ULIVI, Mrs PADIOLLEAU, GOHIER, DÉROGIS,

ADUMEAU, GALIMANT,

<u>Pouvoirs</u>: Mme GENTILHOMME à Mme FRANCESCAT <u>Absents</u>: M. MORLEC, M. RONCIER, MIle DENIS

Mme FRANCESCAT a été élue secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- délibération concernant les limites d'agglomération sur la VC11
- délibération sur les modalités de financement des travaux à l'école
- dissolution de l'association BCD
- création d'un poste de rédacteur à temps complet
- Projet de fusion des cinq syndicats de rivières situés sur le bassin de la Cisse Questions diverses :
- achat des parcelles BO 0636 et BO 635
- modification de l'emplacement du container à verres

Le Conseil adopte le compte-rendu de la dernière réunion.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil d'ajouter à l'ordre du jour la vente de la parcelle n° ZO 63 située au Vieux Joué, d'ajouter une délibération sur l'instruction des autorisations d'urbanisme, transfert des Cua et des déclarations préalables. Enfin, il propose de retirer de l'ordre du jour la délibération concernant les limites d'agglomération sur la VC11 (cela relevant de la compétence du Maire et prenant donc la forme d'un arrêté).

A l'unanimité, les membres du Conseil acceptent cette modification de l'ordre du jour.

1) <u>Délibération sur les modalités de financement des travaux à l'école</u>

Dans le cadre du projet d'agrandissement de l'école maternelle, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de se prononcer sur le plan de financement suivant :

	Montant	Taux
DETR	45 000,00 €	50,00%
Fonds propres	15 390,00 €	17,00%
Emprunt	30 000,00 €	33,00%
TOTAL hors taxes	90 390,00 €	90 390,00 €

A l'unanimité, les membres présents acceptent le plan de financement de l'agrandissement de l'école comme présenté par M. le Maire et autorisent celui-ci à signer tous les actes s'y rapportant.

2) <u>Dénonciation de la convention passée avec l'association BCD</u>

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Municipalité a reçu, le 30 janvier 2012, un récépissé de Déclaration de dissolution de l'association BCD de la part de la préfecture.

Il convient donc désormais de prononcer la dénonciation de la convention passée entre la commune et l'association le 11 juillet 2008.

3) création d'un poste de rédacteur territorial à temps complet

Les informations fournies par le Centre de Gestion n'ayant pas pu être fournies à la municipalité à temps, il convient de reporter cette question au prochain conseil municipal.

4) Projet de fusion des cinq syndicats de rivières situés sur le bassin de la Cisse

Le Préfet du Loir-et-Cher nous a adressé, le 7 janvier dernier, copie de l'arrêté inter préfectoral fixant le périmètre du nouvel E.P.C.I. issu de la fusion des 5 syndicats de rivières suivants :

- ✓ syndicat mixte de la Haute Cisse (41),
- ✓ syndicat intercommunal d'études et de réalisation pour l'aménagement de la Cisse moyenne et de ses affluents (41),
- ✓ syndicat intercommunal d'études et de réalisation pour l'aménagement de la Cisse ligérienne et de ses affluents (41),
- ✓ syndicat intercommunal pour l'aménagement et l'entretien de la Cisse (37),
- ✓ syndicat intercommunal pour l'aménagement et l'entretien de la Remberge (37).

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le projet de périmètre, la catégorie et les statuts du nouvel E.P.C.I.

Lecture faite de l'arrêté préfectoral et des statuts du syndicat mixte du Bassin de la Cisse, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ✓ d'approuver le périmètre tel que proposé,
- √ d'adopter le principe d'un syndicat mixte fermé,
- √ d'émettre un avis favorable sur les statuts présentés.

5) <u>Désignation des délégués du nouveau syndicat mixte « du Bassin de la Cisse et de ses affluents »</u>

S'étant prononcé favorablement à la fusion des 5 syndicats de rivières et à la création d'un syndicat mixte « du Bassin de la Cisse et de ses Affluents », le Conseil Municipal est désormais invité à délibérer sur la répartition des sièges au sein de la nouvelle assemblée et à désigner ses délégués.

La population totale de la Commune étant de 769 habitants au 1^{er} janvier 2012, le Conseil Municipal doit désigner 1 délégué titulaire, et 1 délégué suppléant.

Après délibération, est ainsi désignés :

- Michel RONCIER, délégué titulaire
- Christian GALIMANT, délégué suppléant

6) Vente de la parcelle n°ZO63 située au Vieux Joué

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil d'un courrier adressé par M. RIVIERE

établissant une proposition d'achat de la parcelle n° ZO 63 pour un montant de 25 000€. Monsieur le Maire invite les membres du Conseil à se prononcer sur cette proposition. Après en avoir délibéré, le Conseil décide de donner, à l'unanimité, une suite favorable à cette proposition et autorise le Maire à signer tous les actes s'y rapportant.

7) <u>Signature d'une convention de mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des actes d'urbanisme</u>

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil d'un courrier parvenu le 27 janvier dernier concernant l'instruction des autorisations d'urbanisme, le transfert des Cua et des déclarations préalables aux services municipaux.

L'état propose la signature d'une convention afin que l'instruction de ces actes d'urbanisme soient désormais transférés à la commune.

Après en avoir délibéré, il est décidé à 9 voix pour et 1 abstention d'accepter ce transfert d'instruction des autorisations d'urbanisme, des Cua et des déclarations préalables par le service urbanisme de la commune. Le Maire est autorisé à signer tous les actes s'y rapportant.

Questions diverses:

- ✓ Monsieur le Maire indique aux membres du jury qu'un administré cherche à vendre deux parcelles situées en centre bourg (BO 0636 et BO 635). Ces parcelles jouxtant une parcelle appartenant à la mairie, il serai intéressant pour la municipalité de les acquérir afin d'y implanter un bâtiment public. Une proposition de prix sera prochainement effectuée.
- ✓ Il est indiqué que le container à verres a changé d'emplacement et qu'il serait utile d'en informer les Montreuillois via le prochain bulletin d'informations municipales.

La séance est levée à

Le Maire, Jean-Luc PADIOLLEAU

Les Conseillers Municipaux